



Légende

- Cours d'eau
- Zones humides
- Bassin de rétention, mare
- Périmètre de protection de captage rapproché
- Limite de bassin versant
- Limite communale

Zonage eaux pluviales

- Zone soumise à une gestion des eaux pluviales en priorité par infiltration
- Zone soumise à une obligation de rétention à la parcelle, pour toute opération représentant une surface imperméabilisée supérieure à 40m²
- Zone soumise à une obligation de rétention à la parcelle, pour toute opération représentant une surface imperméabilisée supérieure à 500m²
- Zone soumise à une obligation de rétention à la parcelle, pour toute opération représentant une surface imperméabilisée supérieure à 2000m²

Prescriptions relatives aux zones urbanisables

- Surface urbanisable d'ores et déjà urbanisée ou en cours d'urbanisation (mesure compensatoire déjà définie)
- Surface urbanisable soumise à un débit de fuite de 3l/s/ha pour une pluie, à minima décennale à chaque exutoire
- Surface urbanisable soumise à un débit de fuite de 3l/s/ha pour une pluie, à minima trentennale à chaque exutoire
- Surface urbanisable soumise à un débit de fuite de 3l/s/ha pour une pluie, à minima centennale à chaque exutoire

AFFAIRE N° 4-51-3136 DATE 13/12/2016 DESSIN HGT VERIFIE TDS

INDICES	DATES	D	MODIFICATIONS
A	17/01/17	HGT	Actualisation du zonage eaux pluviales
B	13/06/17	HGT	Actualisation du zonage eaux pluviales

MAITRE D'OUVRAGE:

MAITRE D'OEUVRE:

PLAN N°
3
ECH: 1/14000

